



**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du Mercredi 18 janvier 2023

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 11 janvier 2023, s'est réuni le mercredi 18 janvier 2023 à 18h, en séance publique Salle de la Tourmotte à TOURNON, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents : 19

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Auguste	PICOLLET	2 voix
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

Délégués suppléants présents : 4

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Nombre de membres présents	23 dont 19 titulaires et 3 suppléants	Nombre de voix	26 voix
TOTAL des voix	26 voix		

Nicolas ROCHE a été désigné Secrétaire de séance.



**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie**

Conseil Syndical du 18 janvier 2023 Délibération n°08

Objet : Environnement – Biodiversité : Demande de subventions pour limiter la dissémination naturelle des plantes invasives sur les affluents de l'Isère (Territoire Cœur de Savoie) – Année 2023

Rapporteur : Eric SANDRAZ

La Communauté de Communes Cœur de Savoie avait réalisé une étude afin de définir, à l'échelle de son territoire, un plan d'actions contre la dissémination des plantes invasives et la perte de biodiversité. Ce plan d'action sur 5 ans (2019-2024) validé en 2018 est repris par le SISARC pour les actions concernant la GEMAPI et a été poursuivi depuis 2019.

Parmi elles, une action majeure et primordiale consiste à limiter la dissémination naturelle des plantes invasives par déterrage précoce des plantules. En effet il est très facile d'éliminer ces plantes lors de la première année de colonisation d'un site ou lors de la première saison végétative. Ce travail doit être réalisé à partir du 15 avril jusque vers fin septembre environ.

Pour rappel, les interventions sur 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 ont permis de détecter plus de 4 800 plantules et donc éviter l'installation d'autant nouveaux arbres ou massifs. Les détails par année sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de cours d'eau prospecté	104 km	132 km	128 km	132 km	132 km
Nb de plantule détecté (=nouvel arbre ou massif évité)	1241	814	1032	326	1444
<i>dont Laurier Cerise</i>	703	427	467	159	750
<i>dont Renouées</i>	396	192	263	115	76
Nb d'espèces	9	8	9	6	9
Nb cours d'eau prospecté	37	44	45	48	56
Nb cours d'eau impacté	22 (soit 60% des cours d'eau prospectés)	22 (soit 50 % des cours d'eau prospectés)	22 (soit 49 % des cours d'eau prospectés)	24 (soit 50 % des cours d'eau prospectés)	19 (soit 34 % des cours d'eau prospectés)
Linéaire de cours d'eau soumis à une pression de plantules	40%	12%	12%	5%	6%

Afin de poursuivre ce travail primordial pour limiter la propagation, il est prévu, conformément au plan d'action, une campagne d'arrachage précoce en 2023. Le montant global de cette action est estimé à 30 000 € HT soit 36 000 € TTC.

Financement envisagé :

- 30 % subvention Agence de l'Eau (soit 10 800 € TTC)
- 70 % SISARC (soit 25 200 € TTC)

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***approuve le lancement de la campagne 2023 d'arrachage précoce des plantules sur le territoire de Cœur de Savoie décrite précédemment ;***
- ***sollicite l'Agence de l'Eau pour ces actions à hauteur de 30 % du montant TTC soit 9 000 € ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches afférentes, à signer le dossier de subventions et tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération ;***
- ***dit que les crédits sont inscrits au budget 2023 ;***
- ***demande l'autorisation de commencer l'opération avant l'obtention des subventions.***

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Président,

François RIEU



S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr